

Document

Algérie : la grogne sociale gagne tout le pays

(<http://blog.lefigaro.fr/algerie/2011/03/algerie-la-grogne-sociale-gagne-tout-le-pays.html>)

Le 7 mars 2011

Dans la rue, rien ne va plus. Ironie de l'histoire : ce ne sont pas les appels au «changement de système» de la Coordination nationale pour le changement et la démocratie qui tarabustent aujourd'hui le pouvoir algérien, mais... les étudiants, les gardes communaux, les chômeurs, ou encore les cheminots. La grogne sociale a non seulement gagné en puissance mais s'est propagée dans tout le pays. Tour d'horizon de cette contestation à suivre de près...

LES ETUDIANTS

C'est le mouvement le plus généralisé (les universités bougent depuis début février) et le mieux organisé puisque les collectifs de huit universités algériennes - Béjaïa, Sétif, Tizi Ouzou, Boumerdès, Alger et Mostaganem - se sont fédérés en Coordination nationale autonomes des étudiants. Pour Farid Cherbal, enseignant et syndicaliste, ce mouvement est «le plus large qu'a connu l'université algérienne depuis 1987». La nouvelle Coordination appelle à un *sit-in* devant tous les rectorats des universités le mercredi 9 mars et à une journée de grève et de marche dans plusieurs wilayas le lundi 14 mars.

Que veulent-ils ? Ils demandaient au départ l'abrogation d'un décret présidentiel voulant aligner les diplômes de l'ancien système (magisters) avec les masters issus du LMD ; le maintien du diplôme d'ingénieur des universités et l'alignement de ces diplômés sur les masters, tous les deux des bac+5. Aujourd'hui, les revendications se sont élargies et diversifiées selon les régions. La Coordination est donc en train d'étudier une plate-forme commune à toutes les universités.

Que dit le gouvernement ? Le Conseil des ministres a abrogé le décret présidentiel, maintenu le diplôme d'ingénieur mais n'a pas autorisé l'alignement avec les masters. «Une commission chargée d'établir les équivalences a été mise en place par le ministère, explique une enseignante de l'université de Blida, et des propositions affluent des universités et des écoles. On attend une réponse pour le 27 mars, quand tout le monde sera en vacances...»

En quoi sont-ils en mesure de déstabiliser le pouvoir ? Il y a déjà eu des affrontements entre les forces de police et les étudiants qui n'hésiteront pas à radicaliser le mouvement. Selon les universités, ils ont été rejoints par les enseignants. Et les déclarations du recteur de l'université d'Alger, hier sur une chaîne de télévision nationale, selon lesquelles il n'y a pas de différence entre le magister et le master, pourrait les agacer un peu plus. «L'erreur émane clairement du ministère, poursuit l'enseignante chercheuse de Blida. S'il est vrai que l'Algérie ne peut se soustraire aux systèmes qui s'appliquent à l'échelle mondiale, elle aurait pu temporiser.»

LES GARDES COMMUNAUX

Ils sont environ 100.000 dans tout le pays, mais plus que leur nombre, c'est leur charge symbolique qui est importante. Car ces paramilitaires ont été recrutés dans les années 90 pour lutter contre le terrorisme et certains ont été tués ou sont encore blessés. Ils se font entendre depuis un mois, d'Annaba à Sidi Bel Abbès en passant par Alger où ils ont manifesté ce lundi 7 mars.

Que veulent-ils ? Ils rejettent le plan de redéploiement prévu par le gouvernement et le nouveau statut d'agent de sécurité qui leur a été proposé. Ils se disent «marginalisés après avoir protégé la population». Certains ont carrément été mis à la retraite avec une pension d'environ 100 euros, d'autres ont été orientés vers des entreprises publiques avec un salaire inférieur à celui qu'ils percevaient et avec un contrat moins avantageux. Ils réclament un statut avec, entre autres, des indemnités pour les services rendus durant la décennie noire, une retraite anticipée et une prise en charge de victimes du terrorisme, une augmentation des salaires.

Que dit le gouvernement ? Le programme de redéploiement de la garde communal a été officiellement gelé le 20 février dernier. Daho Ould Kablia, le ministre de l'Intérieur, a reçu leurs représentants le jeudi 3 mars. «Je dois dire toute notre reconnaissance et notre gratitude pour le travail gigantesque qui a été fait par ce corps pour protéger le pays et d'être à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme», a-t-il déclaré. La loi de finances 2010 prévoit un fonds spécial pour accompagner le processus de dissolution du corps dont une partie sera affectée au ministère de la Défense.

En quoi sont-ils en mesure de déstabiliser le pouvoir ? Le gel du redéploiement ne les a pas convaincus, pas plus que la rencontre avec le ministre. Ils se disent prêts à radicaliser leur mouvement. «Mais il y a fort à parier que le gouvernement les laisse tomber comme il a laissé tomber les patriotes, souligne un journaliste de Chlef, à l'ouest d'Alger. Dans une wilaya comme la nôtre, où il y avait dans les années 90 quelque 5.000 patriotes et 3.000 gardes communaux, ils ont pourtant joué un rôle capital. Certains sont aujourd'hui invalides, avec une famille à charge et ne touchent qu'une pension d'environ 70 euros...»

Comment la situation évolue-t-elle ? Les gardes communaux se sont finalement dispersés lundi soir après avoir conclu un accord avec les autorités. D'après un délégué, un représentant du gouvernement aurait assuré que «la situation serait réglée d'ici quinze jours». Si ce n'est pas le cas, le délégué promet que les gardes communaux se mobiliseront à nouveau.

LES CHÔMEURS

Depuis fin janvier, date de sa création, le Collectif national pour la défense des droits des chômeurs, a appelé à plusieurs rassemblements. Il annonce une manifestation le 20 mars prochain, à Alger, où sont attendus des chômeurs de tout le pays, y compris du Sud (zones pétrolières) où le mouvement est le plus dur.

Que veulent-ils ? Un travail décent, une allocation chômage à hauteur de 50% du salaire minimum (qui est de 150 euros environ), la permanisation de tous les contractuels des dispositifs d'aide à l'emploi et de tous les travailleurs précaires, l'ouverture de nouveaux postes budgétaires dans tous les secteurs, notamment dans la Fonction publique, l'interdiction des licenciements économiques et la suppression du service militaire pour les jeunes de 25 ans, la baisse de la durée du service militaire à 6 mois.

Que dit le gouvernement ? «À part les mesures qui ont été annoncées en Conseil des ministres, et qui ne correspondent pas aux aspirations des chômeurs, pour l'instant, le pouvoir ne nous a adressé aucun message», assure Samir Laribi, porte-parole de la Coordination.

En quoi sont-ils en mesure de déstabiliser le pouvoir ? Le chômage (10% de la population) touche surtout les jeunes -21% des 16-24 ans d'après les chiffres officiels, plus de 70% des 16-29 ans selon certains sociologues- et les diplômés de l'enseignement supérieur (à plus de 20%). Or ceux sont eux qui sont les plus mobilisés, tous mouvements confondus. Par ailleurs, comme l'explique le syndicaliste Yacine Zaid, «C'est la première fois que les chômeurs arrivent à se structurer pour réclamer leurs droits. Et ils sont en train de mener un véritable travail de proximité dans toutes les régions.»

LES CHEMINOTS

Ils ont déjà mené plusieurs mouvements de grève en 2010, et dimanche 6 mars, les cheminots d'Alger ont décidé de paralyser le trafic ferroviaire entre les banlieues est/ouest et la capitale pour protester contre leurs conditions de travail et leurs salaires, d'environ 180 euros auxquels s'ajoutent 5 euros de prime de risque.

Que veulent-ils ? Une augmentation de salaire. Comme les gardes communaux, ils mettent en avant leur rôle pendant la décennie noire. «Au moment où le terrorisme ravageait l'Algérie, seuls les cheminots ont bravé la menace, se défendent-ils, au détriment de leur vie, pour assurer le transport des Algériens.»

Que dit le gouvernement ? Il n'a pas encore réagi. La Société nationale des transports ferroviaires dit avoir reçu les travailleurs et fait des propositions pour améliorer les conditions de travail. L'an dernier, le ministère des Transports s'était engagé à les augmenter.

En quoi sont-ils en mesure de déstabiliser le pouvoir ? Si la contestation reste circonscrite à Alger, cela ne devrait pas avoir de conséquences autres qu'économiques.

Comment la situation évolue-t-elle ? Mardi 8, les cheminots ont repris le travail, la direction de la SNTF ayant promis d'augmenter une prime dont ils demandaient une révision. Mais les grévistes se disent prêts à de nouveaux débrayages à Alger et à Oran si les autres revendications ne sont pas satisfaites.

Complément d'internautes.

- Vous oubliez les praticiens de la santé publique, tous grades confondus, les paramédicaux aussi sont en ébullition. Si rien ne change, ils passeront à l'action radicale.

- La situation en Algérie est vraiment bouillonnante. Plusieurs signaux sont régulièrement et de plus en plus fréquemment envoyés et les gouvernants s'entêtent toujours à mettre les mains sur leurs yeux et oreilles pour feindre à les voir et entendre. A Béjaïa (et aussi partout ailleurs) il ne se passe pas un jour où des routes ne sont pas coupées et/ou des rassemblements devant la wilaya ne soient pas organisés... Des algériens s'immolent quotidiennement et pas un mot de compassion de leur président (en ont-ils d'ailleurs un suis-je tenté de dire??), cela s'appelle avoir du mépris pour son (son?? je crois pas!!) peuple. Alors on se dirige forcément vers la grande explication de rue et tant pis s'il y'aura de la casse!! ils l'auraient voulu.

P.S. en Algérie ça tarde à se produire car il y a plusieurs Ben Ali, Moubarak, Kadhafi,... réunis.

- je crois que cette vague de contestations ne sert qu'à négocier individuellement et pour chaque secteur son propre morceau de gâteau donc aucune vision démocratique, ça nous diffère beaucoup des tunisiens ,égyptiens et libyens , les contestations sont individuelles pour chaque secteur et de cela isolées et faciles à manipuler ou solutionner ,cela ne règle toujours pas le problème de l'Algérie , la source du mal se trouve à la même adresse , elmouradia et club des pins , nous ne pouvons obtenir gain de cause que si il y a jonction des revendications alors ce serait une lutte commune , et objectif commun faire partir ce régime qui ne cesse de gonfler ses comptes dans les banques européennes au lieu de s'occuper des aspirations du peuple,mais le train est parti ce n'est qu'une illusion,d'ici quelques temps nous allons envier nos voisins tunisiens et vivre de regrets.

- S'il y a certes des revendications légitimes, il n'en demeure pas moins qu'elles viennent à un moment où l'état se sent affaibli par les révoltes et les secousses que traverse le monde arabe. Et c'est sous cet angle là qu'il faut penser que ces révoltés ne font que profiter d'une situation pour soutirer à l'état un maximum de concessions. Ce n'est donc pour moi qu'une forme de lâcheté, d'opportunisme et d'un chantage sournois. Sachant l'état corrompu, nos révolutionnaires de la vingt cinquième heure ne demandent pas moins que leur morceau de gâteau : Nous avons donc bien en face de nous corrupteur et corrompus. Comme quoi, nous avons le gouvernement qu'on mérite. Je les renvoie volontiers dos à dos...

- Ce qui se passe à Alger ou ce qui est rapporté par la presse indépendante n'est que la partie visible de l'iceberg. Il y a une majorité silencieuse sans représentativité ni défense qui ne trouvent rien pour s'exprimer que la violence dans la rue. C'est justement ce monde anonyme, constituant notamment le secteur privé, qui souffre de la marginalisation et du mépris affichés à son égard par l'administration. Autrement dit, les problèmes en Algérie ne sont pas différents à ceux qui ont provoqué des bouleversements en Tunisie, en Egypte et actuellement en Libye. En Algérie, les émeutes et les affrontements avec les forces de l'ordre sont quasi quotidiennes, mais à chaque fois contenus par un puissant dispositif répressif. Les causes sont toujours les mêmes: bureaucratie, corruption, népotisme et exclusion confortés par une réglementation anachronique et des lois inadaptées. C'est l'incompétence et la médiocrité des dirigeants qui gèrent le pays avec la routine, le statut quo et la fuite en avant qui sont la source principale du malaise social et de la révolte. Le système n'a pas changé depuis l'indépendance du pays en 1962, et ses hommes se montrent toujours frileux ou réfractaires aux réformes réclamées par la population. Il tient grâce à un exécutif fort et l'appui sur l'appareil répressif.

- S'il y a certes des revendications légitimes, il n'en demeure pas moins qu'elles viennent à un moment où l'état se sent affaibli par les révoltes et les secousses que traverse le monde arabe. Et c'est sous cet angle là qu'il faut penser que ces révoltés ne font que profiter d'une situation pour soutirer à l'état un maximum de concessions. Ce n'est donc pour moi qu'une forme de lâcheté, d'opportunisme et d'un chantage sournois. Sachant l'état corrompu, nos révolutionnaires de la vingt cinquième heure ne demandent pas moins que leur morceau de gâteau : Nous avons donc bien en face de nous corrupteur et corrompus. Comme quoi, nous avons le gouvernement qu'on mérite. Je les renvoie volontiers dos à dos...

- Les actes parlent toujours mieux quand l'hypocrisie s'en mêle en lieu et place d'un raisonnement sain. Voici un intéressant document suffisamment clair à lire et à faire lire :

Dans son arrêt définitif du 8 août 1983, la Cour des comptes rendait public son verdict (publié alors par le quotidien El Moudjahid dans son édition du 9 août 1983):

"M. Abdelaziz Bouteflika a pratiqué à des fins frauduleuses une opération non conforme aux dispositions légales et réglementaires, commettant de ce fait des infractions prévues et punies par l'ordonnance n° 66-10 du 21 juin 1966 et les articles 424 et 425 du code pénal.

Agissant alors en qualité de ministre des Affaires étrangères, M. Abdelaziz Bouteflika avait successivement ordonné aux chefs de missions diplomatiques et consulaires, par instructions :

- N° 20 du 14 février 1966 et n° 33 du 1er décembre 1966, de conserver au niveau des postes les soldes disponibles qui devront faire l'objet d'instructions ultérieures particulières;

- N° 36 du 1er mai 1967, d'ouvrir des comptes particuliers devant abriter ces disponibilités;

- N° 68 du 1er octobre 1969, enfin, de procéder au transfert des reliquats disponibles vers deux comptes bancaires ouverts auprès de la Société des Banques Suisses, les reliquats des exercices ultérieurs devant avoir désormais la même destination.

Le gel de cette importante trésorerie, qui a notamment profité à un organisme étranger, n'a donc obéi à aucun texte législatif ou réglementaire et sa gestion échappait totalement au contrôle du Trésor".

Remarque :

1) Compte tenu du chèque libellé en francs suisses d'une contre-valeur de 12 212 875,81 dinars émis en faveur du Trésor public en date du 5 janvier 1979, sous la pression de Chadli Bendjedid, président de la République à l'époque, il reste un montant dû à l'État algérien de 58 868 679,85 dinars. Réévaluée au cours actuel, cette somme doit être théoriquement multipliée par 20,5, soit 1 206 807 920,00 dinars, sans préjudice, bien sûr, des sommes pouvant être dues pour des opérations éventuellement frauduleuses effectuées depuis son accession à la présidence de la République en 1999.

2) En s'abritant derrière l'argument selon lequel il faudrait que d'autres responsables ayant également détourné de l'argent public le restituent avant que lui-même ne se plie à cette obligation, Bouteflika fait montre d'une légèreté et d'une malhonnêteté qui en disent long sur son approche de la morale publique.